

Galerie des Tanneries: candidature des artistes



Galerie des Tanneries : un lieu de rencontres et de socialisation dédié à l'art et au travail

La Ville de Nérac, propriétaire de la galerie des Tanneries, propose aux artistes d'y exposer leurs œuvres.

Ce lieu abrite les activités de l'association Le Kiosque Nérac qui a pour objet l'accueil des coworkers : travailleurs indépendants, associations, petites entreprises ou salariés qui ne sont pas reliés à un lieu de travail de manière régulière. Ces derniers bénéficient d'un espace de travail commun re-crédant, d'une façon différente, un espace partagé comparable à une entreprise, offrant conseils, partage de réseau professionnel et lieu de socialisation.

De plus, un café associatif (adhérent au Kiosque) anime la galerie les jeudi, vendredi et samedi soirs de 19h00 à 23h00 et propose régulièrement des animations culturelles (concerts, soirées thématiques, soirées jeux, etc).

Parallèlement à cette activité, la ville de Nérac maintient la vocation artistique de la galerie.

Ce lieu, déjà réservé aux artistes, seuls ou en collectif, aux associations culturelles et aux événements programmés par la ville, a pour mission de développer une action permanente de rayonnement local, de création et de diffusion de l'art contemporain et des artistes émergents dans le domaine des arts visuels.

Située en plein coeur de Nérac, la galerie des Tanneries est un lieu propice aux échanges entre les artistes et le public. Elle comporte un premier accès côté rue et un second côté berge de la Baïse. Elle dispose d'une grande terrasse au premier étage qui permet de profiter de la vue sur le petit Nérac et de l'activité du port de plaisance.

Organisation de la vie de la galerie des Tanneries

La ville de Nérac souhaite faire cohabiter harmonieusement dans la galerie les activités de l'association Le Kiosque Nérac et les expositions des artistes. Chaque nouvelle exposition fera l'objet d'une installation raisonnée et concertée entre l'association Le Kiosque Nérac et l'artiste.

Les activités du Kiosque Nérac permettront l'étendue de l'accès aux expositions pour le public sur le temps d'ouverture du lieu (les mercredi et vendredi après-midis de 14h00 à 18h00). L'artiste augmentera ainsi la visibilité de son travail pendant le fonctionnement de cet espace. Il sera présent les samedi et dimanche après-midis de 14h00 à 18h00 pour assurer l'accueil et la médiation auprès des visiteurs.

De leur côté, les usagers du Kiosque Nérac bénéficieront d'un environnement de travail privilégié au contact des œuvres exposées.

La galerie devient un lieu de socialisation croisant deux champs thématiques centraux : l'art et le travail.

Conditions générales d'utilisation

La galerie des Tanneries est mise gratuitement à la disposition des artistes en arts visuels ou en arts appliqués, ainsi qu'aux associations pour des durées allant de 4 à 7 semaines.

Une convention de mise à disposition de la galerie sera signée entre la ville de Nérac et l'artiste ou l'association.

L'exposant prendra les biens proposés dans leur état au jour de l'entrée en jouissance et devra, à son départ, rendre les lieux en bon état d'entretien. Un état des lieux contradictoire sera effectué avant et après l'utilisation de la galerie.

L'installation, le décrochage et l'assurance des oeuvres sont à la charge de l'exposant, sous sa seule responsabilité, et donc à ses frais et risques.

L'accrochage est généralement programmé les mercredi, jeudi et vendredi précédant le premier jour d'exposition. Le décrochage est effectué le lundi et le mardi suivant le dernier jour de l'exposition.

La Ville de Nérac demande à l'exposant que la galerie soit ouverte les samedi et dimanche après-midis de 14h00 à 18h00. L'exposant a la possibilité de proposer des plages horaires d'ouverture supplémentaires et d'être présent à d'autres moments en semaine.

Des expositions collectives peuvent être suggérées afin de permettre aux artistes de se relayer pour les permanences de la galerie.

L'exposant pourra être amené à recevoir un public scolaire sur rendez-vous pour présenter son travail. De plus, l'ouverture de la galerie le vendredi après-midi permettra aux écoles de programmer la visite d'une classe en fonction des expositions proposées.

La ville prend à sa charge :

- la réalisation de 100 invitations et de 100 affiches (dont 70 invitations et 80 affiches pour l'artiste)
- la fourniture de 120 canapés salés et d'un assortiment de boissons pour le jour du vernissage (le vendredi à 19h00 la veille de l'ouverture de l'exposition)
- la mise à disposition de matériel (cimaises, socles, etc)

L'exposant est le bénéficiaire des recettes générées par la vente des œuvres.

Sélection des artistes

Les candidatures seront examinées par la commission culture de la Ville de Nérac, éventuellement complétée d'experts indépendants invités et ayant voix consultative.

Les dossiers seront évalués en fonction des critères suivants :

- la recherche esthétique
- la technicité des œuvres
- la diversité des expressions artistiques
- le soin apporté à la présentation des oeuvres
- la motivation

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation présentant la démarche artistique de chaque artiste et/ou une note explicative synthétique sur le projet artistique présenté
- un curriculum vitae axé sur le parcours artistique de l'artiste
- des photographies des œuvres présentant le travail artistique, en précisant le nom de l'artiste, le titre, la technique et le format en légende
- une copie des statuts et de l'extrait de parution au journal officiel (pour les associations uniquement)
- la(les) période(s) d'exposition souhaitée(s) en fonction du calendrier prévisionnel

Envoi du dossier de candidature

Un dossier de candidature complet est à adresser à :

**Espace d'Albret
Candidature galerie Tanneries
B.P. 51
47 600 Nérac**

La date limite de réception est fixée le **samedi 8 décembre 2018**.

Calendrier prévisionnel pour la saison 2019

Les six périodes prévisionnelles d'exposition proposées sont les suivantes :

- du 11 janvier au 3 mars 2019
- du 20 avril au 26 mai 2019
- du 1er juin au 7 juillet 2019
- du 13 juillet au 11 août 2019
- du 17 août au 22 septembre 2019
- du 16 novembre au 22 décembre 2019

Informations/renseignements

05.53.97.40.55
mediatheque@ville-nerac.fr

